



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 4 juin 2019

Projet d'arrêté réglementant l'approche des cétacés : participez à la consultation

La Réunion a le privilège d'accueillir dans ses espaces maritimes des cétacés, baleines et dauphins, donnant l'occasion de spectacles extraordinaires. Les baleines à bosse, en particulier, sont présentes à un stade sensible de leur cycle de développement (reproduction, mise bas, repos). Il est important de **garantir des conditions d'observation respectueuses de ces animaux tout en assurant un risque limité pour celles et ceux qui s'en approchent.**

Une concertation approfondie des différents partenaires de l'observation des cétacés a permis de préparer un projet de réglementation contribuant à mieux répondre à ces objectifs. Le moment est venu d'élargir cette consultation à toute la population pour que la voix de chacun puisse être entendue sur ce sujet particulièrement suivi.

Le préfet de La Réunion souhaite recueillir l'avis du public.

Ainsi, vous pourrez **participer à la consultation du 5 au 11 juin 2019** en cliquant sur le lien suivant <http://www.reunion.gouv.fr/projet-d-arrete-portant-reglementation-de-l-a5338.html> ou en envoyant vos contributions à l'adresse mail am.dm-soi@developpement-durable.gouv.fr

Contacts :

DMS OI : Nicolas MARIEL (02 62 90 19 00)

DEAL : Nicolas ROUYER (06 92 68 39 76)

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

